
La construction civile à Tarascon au XV^e siècle

Civilian construction in the 15th century at Tarascon

Claude Roux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/2633>

DOI : 10.4000/rives.2633

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

ISBN : 979-10-320-0093-9

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Claude Roux, « La construction civile à Tarascon au XV^e siècle », *Rives méditerranéennes* [En ligne],
Varia, mis en ligne le 21 décembre 2012, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/2633> ; DOI : 10.4000/rives.2633

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Tous droits réservés

La construction civile à Tarascon au XV^e siècle

Civilian construction in the 15th century at Tarascon

Claude Roux

- 1 Dès les premières années du XV^e siècle et lors des moments de paix retrouvés, s'ouvrent dans la ville de Tarascon, les chantiers qui vont perdurer pendant la quasi-totalité ou, tout du moins pendant une grande partie, du siècle. C'est à une reprise, à un relèvement après les crises du XIV^e siècle, auquel nous assistons dans la ville de sainte Marthe¹.
- 2 Reconstruire, rebâtir, c'est à quoi s'attachent les Tarasconnais. Et le chantier du château, la forteresse tarasconnaise encore visible de nos jours, ouvre le bal, dès 1400². Mais c'est peut-être encore trop tôt, bien que les chantiers de rénovation de l'église Sainte-Marthe, la reconstruction des couvents des frères mendiants reprennent également. Au début des années 1430, le chantier du château bat son plein et la ville se couvre d'échafaudages aussi bien sur les lieux publics et lieux de culte qu'autour des demeures des particuliers. Les chantiers de toutes natures se multiplient dans les années 1440 et surtout 1450 et les travaux continuent, marquant peut-être un certain ralentissement au cours des deux décennies suivantes. Mais il s'agit maintenant de finir les ouvrages commencés. Ainsi, les bâtiments conventuels des dominicains se terminent, l'église Sainte-Marthe entièrement rénovée se pare d'un beau clocher. On construit même une nouvelle chapelle dans Tarascon, ND de Bonaventure.
- 3 La ville se transforme. Mais, outre les chantiers publics, les particuliers tarasconnais, à l'instar de leurs autorités laïques ou ecclésiastiques, se lancent également dans la transformation ou la rénovation de leur patrimoine bâti urbain ou rural dans le courant du XV^e siècle. De nombreux actes ou prix faits de travaux de constructions parsèment les registres notariés, plus particulièrement entre 1430 et 1460, qu'ils soient passés avec des sculpteurs, maçons ou menuisiers. Ils nous permettent de mieux connaître la construction civile, les désirs des particuliers, la répartition des travaux entre artisans chrétiens ou juifs et les matériaux de construction³.

- 4 Entre 1420 et 1480, l'étude des registres notariés tarasconnais nous dévoile 111 actes de travaux commandés par des particuliers. Les trois quarts de ces actes sont passés entre 1430 et 1460, et un tiers entre 1450 et 1460. 22% des prix faits de constructions ont lieu entre 1430 et 1440, et 20% entre 1440 et 1450.
- 5 Un acte seulement concerne la reconstruction totale en ville d'une maison à partir d'une ruine⁴, bien que des concessions de casals en accapt prévoient la reconstruction de ces derniers en maisons habitables⁵. Mais la réparation ou la reconstruction d'un casal exige des frais qui ne sont pas à la portée de tous⁶. 12% des actes ont trait à la construction ou la reconstruction d'un bien rural, à savoir un mas. Sinon il ne s'agit que de rénovation, de transformation ou d'amélioration de l'habitat urbain. Certains actes comportent plusieurs demandes de travaux différentes, pour un même lieu, que nous avons séparées ; ce qui nous donne en tout, 216 demandes de travaux pour ces 111 actes.
- 6 Le souhait le plus fréquent est la construction d'un mur, ce qui représente 16% des demandes de travaux. Viennent ensuite l'édification d'un étage supplémentaire (12%), le percement de nouvelles fenêtres (11%), l'aménagement de latrines ou d'éviers (10%).
- 7 En effet, les demandes de travaux les plus nombreuses concernent l'érection d'un mur, d'une cloison. Edifiés entre deux maisons voisines, mais également à l'intérieur d'une demeure pour séparer deux appartements ou bien cloisons pour diviser une grande salle en plusieurs chambres ou pièces⁷, ils indiquent peut-être, plutôt qu'une augmentation des personnes vivant sous le même toit, la recherche d'une plus grande intimité entre les différents habitants d'une même maison et le désir de bien se délimiter des voisins. De nouvelles pièces, cuisine, salle ou chambre supplémentaires sont aussi construites mais cela ne représente que 4% des demandes de travaux.
- 8 En revanche, l'agrandissement d'une maison se fait par l'édification d'un ou plusieurs étages. Si la maison s'étend, ce sera vers le haut, plutôt qu'au sol qui est déjà densément bâti et assujéti au cens⁸. Ces étages ou *solier*⁹ sont essentiellement construits en bois, le plancher évidemment, mais peut-être également les parois qui sont probablement à colombage. On trouve, en effet, quelques rares mentions d'enduits de plâtre sur le bois. Ce qui est sûr, c'est que l'on s'adresse uniquement à des charpentiers-menuisiers (*fustiers*) pour les réaliser. Une seule mention fait état d'un *solier* édifié par un *lapicide*, il se pourrait donc que cette fois-ci, il soit en pierre¹⁰.
- 9 Le besoin d'espace fait que l'on construit au-dessus de la rue par l'intermédiaire de ponts ou d'arcades entre les maisons¹¹ mais surtout en construisant les étages en encorbellement ou grâce à la pose de balcons en bois¹². On ne néglige pas l'esthétique. La chambre du noble Lazare de Lubières est pourvue d'une cimaise et les poutres y sont moulurées¹³. Chez Jean Durant, le marinier, les poutres et les jointures sont masquées¹⁴. Quant au juif tarasconnais Ismaël Samuel, il fait peindre son balcon avec de l'ocre rouge¹⁵. Ces avancées peuvent également être fermées et recouvertes par la suite d'un toit de tuile pour les transformer en pièces supplémentaires ou agrandir la maison¹⁶.
- 10 Résultant de la construction de ces étages, l'édification d'escaliers et de couloirs représente 5% des demandes de travaux¹⁷. Les plus simples sont faits en bois. D'autres sont plus élaborés et en pierre, notamment, l'escalier à vis, dans l'entrée de la demeure du noble Henri de Rusp, que doit construire le sculpteur Jacques Robert, composé de quarante marches, ouvrant sur cinq portes, surmonté d'une voûte et pourvu d'une balustrade à créneaux¹⁸.

- 11 On note également la recherche d'un plus grand confort ou tout du moins, une tendance à l'amélioration de l'habitat, quels que soient les groupes sociaux, avec en premier lieu la demande importante d'élargissement ou de percement de fenêtres supplémentaires¹⁹. Ainsi, le boucher Etienne Del Veyre fait ouvrir huit nouvelles fenêtres dans sa demeure²⁰. Pour une nouvelle maison que fait reconstruire Raynaud de Montfaucon, le prix fait comprend quatre fenêtres, deux en bas et deux en haut, sur la façade principale donnant sur la rue, quatre autres fenêtres similaires sur le côté ouest, donnant sur une traverse allant vers le couvent des frères mineurs, deux autres enfin, également l'une au-dessus de l'autre sur la face est. Seule la façade sud en est dépourvue²¹. Il s'agit de faire entrer plus de lumière dans une pièce qui jusqu'alors en était partiellement ou totalement privée²². Des fenêtres étroites et allongées, on passe donc aux ouvertures carrées²³. Les fenêtres à croisillon sont également très appréciées²⁴. C'est d'ailleurs une fenêtre « à la française », à meneaux, que fait construire le juriste Honorat Picarel par le sculpteur Jean Néron²⁵. La demande de ces fenêtres à compartiments implique probablement la pose de vitres. Dans une même maison, celle du noble François de Rusp, ces deux types de fenêtres se rencontrent, les fenêtres carrées dans la salle à manger et les fenêtres croisées dans la chambre qui donne sur la rue, là où elles sont les plus visibles²⁶. Quant au médecin juif Isaac David de Lattes, sa préférence se porte sur une fenêtre double séparée par un pilier²⁷. C'est ce même genre de fenêtres, de quatre pans de hauteur (1 mètre) que fait installer un autre juif Mosse Levi, à laquelle il fait rajouter deux banquettes dans l'embrasement²⁸. Les fenêtres peuvent être aussi munies de barreaux de fer. Ainsi, le laboureur Jean Olivier se fait fabriquer par le serrurier Jean Etienne, une grille de fer ouvragée pour poser sur la fenêtre de la salle arrière de sa maison²⁹.
- 12 Les entrées des demeures sont également soignées. Près de 10% des demandes de travaux concernent l'édification de portes d'entrée ou secondaires, notamment en pierre de taille³⁰. Ainsi la porte d'entrée donnant sur l'escalier de sa maison que se fait faire le juif tarasconnais Isaac de Trets est munie d'un linteau de pierre et d'un seuil en bois ainsi que deux ou trois marches qui en permettent l'accès et constituent le perron³¹. De même, le laboureur Philippe Avignon, comme le juif Samuel Ferrier de la Roca, font poser un seuil en pierre à l'entrée de leurs demeures respectives³². Les hôtels particuliers s'ornent de grands porches. Le noble Reynaud de Montfaucon fait construire quatre portes voûtées dont une grande et une petite sur le mur nord, pour l'entrée principale de sa nouvelle maison qu'il fait construire au quartier du Pin. Une troisième porte voûtée est ouverte sur le mur est, donnant sur le jardin. Enfin, la quatrième, par laquelle il sera possible de faire entrer une charrette chargée de bois, est édifiée sur la façade sud de la demeure³³. Quant au noble Jean de Lubières, il commande au sculpteur Jean Néron pour sa demeure sise au quartier du Château, une porte monumentale en pierre de taille de la grandeur d'une des entrées de la ville, comme le portail de la Reine³⁴.
- 13 Les Tarasconnais ont besoin de plus d'espace, de lumière mais également de plus de chaleur. En effet, les prix faits d'édification de cheminée représentent 8% des demandes de travaux³⁵ et concernent des Tarasconnais de toutes conditions. Certes, entre le juif Boniaquet de la Roca, qui fait élever un conduit de cheminée fait de chaux, de sable et de tuiles et enduit de mortier³⁶, le portefaix Jean Leseur, qui se fait installer un foyer en pierre et tuiles³⁷ et la noble Silete Albe, commandant une cheminée en pierre de taille dans la pièce principale de sa demeure, flanquée d'une fenêtre de chaque côté³⁸, chacun agit selon ses moyens mais le besoin reste le même. La pose d'une cheminée implique qu'elle doit avoir un bon tirage, ce qui n'est pas toujours le cas. Le laboureur Jean Olivier

doit faire des travaux supplémentaires sur l'âtre de la nouvelle pièce de sa maison parce qu'il a été mal conçu et qu'il enfume toute la salle. Il exige donc que le conduit de la cheminée soit rehaussé afin que la fumée puisse être évacuée par tous les vents³⁹. Mais une bonne cheminée n'est donc plus un luxe et certains Tarasconnais en font installer plusieurs dans une même demeure. Chaque étage voire chaque pièce doit avoir sa cheminée⁴⁰. Et chez le noble François de Rusp, la cheminée devient une œuvre d'art. En pierre de taille, dans la grande chambre, elle se pare de moulures⁴¹.

- 14 De surcroît, les maisons tarasconnaises qu'elles appartiennent à des nobles, des bourgeois, des artisans ou des laboureurs s'équipent de lieux d'aisances. Ces latrines consistent en un trou, plus ou moins grand, creusé dans le sol. Par exemple, les latrines construites par Jean Néron pour le bourgeois Antoine de Viviers ont une fosse de douze pans de profondeur (3 mètres) sur une canne de large (2 mètres), celles du mas du noble Raynaud de Montfaucon font huit pans de profondeur (2 mètres), cinq pans de large (1,25 mètres) et six de long (1,50 mètres)⁴². Les deux fosses d'aisance que fait creuser le boucher Thibaud le Mere, de part et d'autre de sa maison ont un volume d'une canne cube⁴³. Les parois de la fosse sont ensuite maçonnées⁴⁴. Elles sont munies de sièges percés⁴⁵ et pourvues de conduits d'écoulement⁴⁶ et d'aération⁴⁷. Avec ce système de conduites, les sièges des latrines peuvent être installés à l'étage comme ceux du portefaix Jean Leseur⁴⁸. Le boucher Etienne Del Veyre dispose même de latrines, ou tout du moins de sièges percés, à tous les étages. La fosse restant en sous-sol, les sièges y sont reliés par un conduit d'écoulement. Ce même conduit se prolonge sur le toit, à la manière d'une cheminée, en tuyau d'aération et d'appel d'air⁴⁹. Ainsi la cheminée d'aération des latrines du boucher Thibaud le Mere dépasse de trois pans (75 cm) au-dessus du toit⁵⁰. Il ne manque plus, à ces latrines, que l'eau courante et le tout-à-l'égout. Mais pour l'heure, les fosses doivent être régulièrement curées et nettoyées en y déversant force eaux⁵¹. Quant au raccordement à l'égout, seules les maisons sises près des fossés de la ville peuvent y envoyer leurs eaux usées comme le fait le noble Antoine de Pontevès qui a fait construire un conduit d'évacuation dans sa cuisine, probablement pour son évier⁵².
- 15 L'installation d'éviers (*ayguier*) en pierre est une autre forme de recherche de confort ou d'aisance⁵³. Le juif Samuel Ferrier de la Roca en fait fabriquer deux, un pour la salle principale et un autre pour le cellier⁵⁴. Pour installer deux éviers en pierre au premier étage de sa maison, Antoine Bontosi, boucher de Tarascon, fait construire un pilier de la hauteur du premier plancher par lequel ils seront soutenus. En outre, les deux conduites d'écoulement des eaux passeront par le pilier⁵⁵. Comme pour les latrines, certains éviers sont pourvus de fosses pour récupérer les eaux usées⁵⁶.
- 16 Autre élément de confort, d'hygiène mais aussi d'esthétique, les demandes de travaux portent sur le dallage (3% de toutes les demandes de travaux) de certaines pièces de la maison⁵⁷ mais également hors de la demeure, dans une cour ou en avant de la maison. Par exemple, le juif Ferrier de la Roca demande au tailleur de pierre et maçon Richard Imbert d'exécuter le dallage d'une petite terrasse⁵⁸. De même, le noble Antoine de Pontevès, seigneur de Cabannes, fait daller toute sa basse-cour, autour de son puits⁵⁹. Et le sieur fait des émules dans la Juiverie voisine. En effet, Samuel Ferrier de la Roca, fils de Ferrier, commande également une sorte de terrasse dallée de la même manière que celle du seigneur de Cabannes⁶⁰.
- 17 Est-ce par effet de mode, par mimétisme, par envie ou par goût ? Toujours est-il qu'assez souvent les prix faits font apparaître que les travaux demandés ont été d'abord vus et appréciés chez un voisin ou un parent. Noble Silete Albe demande ainsi à l'artisan chargé

d'exécuter les travaux, une porte pour sa salle, pareille à celle de la cuisine de sa sœur Agnès⁶¹. Le sieur de Montfaucon veut la même cheminée que son voisin le boulanger Vincent Trepeneau⁶², le laboureur Jean Bonaud les mêmes latrines qu'Antoine de Viviers⁶³, les frères Raymond, seigneurs de Roquemartine, une fenêtre croisée semblable à celle de la demeure du sculpteur Jacques Robert⁶⁴.

- 18 Le choix de l'artisan ou du maître d'œuvre qui va effectuer les travaux n'est évidemment pas fait au hasard. Il n'y a pas de différences entre le sculpteur qui va travailler au château du comte et celui qui va effectuer des travaux dans une demeure privée. On constate par exemple que Jacques Robert, bien qu'il n'ait pas la même renommée que son père Jean⁶⁵, travaille aussi bien au château, à l'église Sainte-Marthe ou au couvent des prêcheurs, que chez des particuliers, certes nobles, comme les Raymond ou les Rusp. De même, Richard Imbert et Jean Néron se rencontrent aussi bien, en ce qui concerne le premier, sur les chantiers du château, des prêcheurs, de Saint-Antoine ou de la maison commune, que chez des simples laboureurs en train de construire une cheminée ou un mur, voire pour le second des latrines chez un bourgeois tarasconnais alors que l'on sait également qu'il a travaillé pour les frères mineurs, aux églises de Sainte-Marthe, de la Trinité et de Saint-Antoine.
- 19 En outre, les Tarasconnais voulant effectuer des travaux dans leur demeure ont le choix entre artisans chrétiens et artisans juifs. Et il ne paraît pas y avoir d'intolérance à cet égard. Les trois quarts des prix faits sont passés avec des artisans chrétiens, le quart restant avec des artisans juifs qui sont pourtant proportionnellement moins nombreux⁶⁶. Le taux de clientèle juive chez un artisan chrétien est de 25%, chez un artisan juif de 10%. Autrement dit, 69% de la clientèle de confession chrétienne passent contrat avec un artisan coreligionnaire et 31% avec un artisan juif; 88% de la clientèle juive passent contrat avec un artisan chrétien, contre 12% avec un artisan de la même confession. Il n'y a donc pas de solidarité religieuse particulière, tout est affaire de répartition des tâches ou de compétence. Ainsi, en comparant les demandes de travaux faites à des artisans chrétiens ou juifs, on constate certaines différences. Au total, 83% des demandes de travaux concernent des ouvrages de maçonnerie et 17% des ouvrages de charpente ou de menuiserie.
- 20 En tête des demandes de travaux chez les artisans chrétiens, arrive la confection de *soliers* ou de balcon avec un peu plus de 13% des cas. Viennent ensuite la construction de latrines ou la fabrication et la pose d'éviers dans un peu moins de 13% des cas. Les fenêtres représentent 12% des demandes de travaux chez un artisan chrétien, la construction de mur ou cloison, un peu plus de 10%, les portes un peu moins de 10%.
- 21 En revanche, les proportions et les demandes sont tout autres chez les artisans juifs. 33% des travaux qui leur sont demandés concerne l'édification d'un mur, 17% la construction ou la rénovation d'un mas en campagne, 12% la confection d'une toiture. La confection de portes ou de fenêtres ne représente que 10% chacune, des demandes de travaux faites à un artisan juif.
- 22 Ainsi l'édification d'un arc ou d'un pilier ne sera demandée qu'à un artisan chrétien, de même, pour la fabrication d'un four. Pour la confection et l'installation d'un évier ou de latrines, la clientèle s'adresse à 95% à un artisan chrétien. Pour la construction d'un escalier ou d'un couloir, 91% des commandes sont faites également à ses mêmes artisans qui reçoivent aussi 88% des demandes de travaux concernant la construction d'une cheminée, d'un *solier*, d'un balcon ou d'une pièce supplémentaire, salle, chambre ou cuisine. La clientèle va s'adresser à 79% à un artisan chrétien pour la confection d'une

fenêtre, à 76% pour celle d'une porte. Néanmoins les artisans juifs prennent le tiers des marchés concernant la pose de dallage et 40% de ceux afférents à la confection d'une toiture ou d'une couverture en tuile. Et, pour la construction d'un mas, la clientèle s'adresse à 70% à un artisan juif. Enfin, pour l'érection d'un mur qui est la demande de travaux la plus courante, les artisans chrétiens et juifs sont à égalité, la clientèle faisant autant confiance aux uns qu'aux autres.

- 23 Certains de ces taux, notamment pour la construction de *solier*, de balcon, d'escalier peuvent s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas à Tarascon de charpentier ou menuisier juif. La confection d'un mur demande moins de technique que celle d'un arc. L'artisan juif serait donc moins spécialisé que l'artisan chrétien. A moins que les artisans juifs ne soient cantonnés dans certains types de travaux comme la couverture des toits de tuile et la réalisation de travaux extra-muros.
- 24 Enfin pour tous les prix faits, les matériaux de base employés sont les mêmes. Pour les murs, ce sont la pierre, provenant des carrières du territoire tarasconnais, et le ciment, fait de sable et de chaux, qui sont utilisés⁶⁷. Mais on trouve des cloisons en terre hors des maisons d'habitations, dans les étables par exemple⁶⁸. Le bois dont on se sert est rarement mentionné et il s'agit particulièrement de chêne, rouvre notamment⁶⁹. Les toitures urbaines sont toutes recouvertes de tuiles⁷⁰. Pour les parties nobles des habitations, les pierres de taille ou les dalles pour les pavements viennent des carrières de Fontvieille ou de Roquevieille près de Beaucaire⁷¹. De même, pour la boiserie, les charpentiers-menuisiers utilisent des poutres, des traverses, des chevrons de bois⁷² importés de Sassenage en Isère, mais aussi de Saint-Quentin, dans le même département⁷³, que les bateliers (*radeliers*) transportent depuis Pont-en-Royans⁷⁴.
- 25 La construction civile comme la construction publique bat son plein à Tarascon au XV^e siècle. La ville, après les calamités du XIV^e siècle qui se prolongent encore au siècle suivant, retrouve néanmoins sa vitalité et se couvre de chantiers. Ainsi, les particuliers améliorent leurs conditions d'habitat en transformant leur demeure, se donnant plus d'intimité, d'espace, de confort, ainsi qu'un minimum d'hygiène, sans toutefois négliger l'esthétique. Quelques fois, on pourrait même parler d'effet de mode tant il paraît important pour certains d'avoir le même ouvrage vu chez un parent ou un voisin. Pour leurs travaux, les particuliers ont le choix entre artisans chrétiens ou juifs mais ces derniers paraissent surtout être employés dans la construction des mas en campagne ou pour la couverture des toits.
- 26 Mais ces constructions quelquefois faites à la hâte révèlent parfois leur fragilité. Lors de l'établissement d'un acte notarié, alors que les personnes intéressées et les témoins sont réunis dans la maison de Pierre Filhol, le plancher s'effondre sur eux⁷⁵. La minute de l'acte qui n'a pu être terminée sera refaite quelques jours plus tard probablement dans la même maison au rez-de-chaussée⁷⁶. Quelquefois, l'état de vétusté des maisons est tel que l'entrepreneur craint que la maison ne s'effondre en effectuant les travaux, ce qui arrive d'ailleurs parfois⁷⁷.
- 27 Toutefois, cela ne freine en rien l'élan de reconstruction et d'amélioration de l'habitat que nous avons pu constater à Tarascon tout au long du XV^e siècle.

NOTES

1. Cf. C. ROUX, Tarascon au XV^e siècle. Espace et société au temps des derniers comtes angevins de Provence. Thèse de doctorat sous la direction de Noël Coulet. Aix en Provence, 2004.
2. Sur le château de Tarascon, S. PRESSOUYRE, « Le château de Tarascon », Congrès archéologique de France, 1963, p.221-243 ; C. MOURRET, « documents inédits sur le château de Tarascon », Congrès archéologique de Nîmes, 1897, p.291-304. F. ROBIN, « Le château de Tarascon, entre défense et plaisance », Hommage à Robert Saint-Jean, Art et Histoire dans le Midi languedocien et rhodanien (X^e – XIX^e siècle), société archéologique de Montpellier, 1993, p.185-198.
3. Sur la construction en général cf. P. BERNARDI, Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550). Aix, 1995. Sur la maison médiévale cf. Y. ESQUIEU, J-M. PESEZ (dir.), Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle). Un corpus et une esquisse. C.N.R.S. Paris, 1998. Sur les matériaux cf. M-C. AMOURETTI et G. COMET, éd., Artisanat et matériaux, la place des matériaux dans l'histoire des techniques. Cahier d'Histoire des Techniques, 4. Aix-en-Provence, 1998.
4. AD BDR 395E75 f°130v° 1437.
5. AD BDR 395E62 f°194 1426 : « accapitum novum pro Bertrando de Salgia mercatore de Tharascone...videlicet quoddam casale dicte capellanie totum disruptum et devastatum atque parietes fractos situm in presenti loco Tharasconis in gachia de Pinu...promisit dictum casalem edificare et reparare » ; AD BDR 395E63 f°361v° 1427 : « novum accapitum casale...promiserunt illud construere et redificare ».
6. AD BDR 395E64 f°599 1429 : « desemparatio feudi pro Petrus Franqui...actento quod dictum hospicium indiget magnis reparationibus et ipse Petrus non habeat de quo possit ipsum facere reparari, ymo propter eius paupertatem, dictum hospicium deterioretur in detrimentum dicti nobilis Nicolay (Cays) ».
7. AD BDR 395E68 f°903 1433 : « construere unum pandum muri in domo dicti magistri » ; AD BDR 407E66 f°221 1454 : « ad faciendum quoddam parietem in hospicio suo scito in carreria Fabrerie precio cannam tresdecim grossorum » ; AD BDR 407E66 f°579 1454 : « ad faciendum duos parietes in hospicio dicti Soujon, cum lapidibus ».
8. AD BDR 407E68 f°619v° 1457 : « ad faciendum in hospicio dicti Foysserani duos solerios cum mejans pertinentibus » ; AD BDR 407E67 f°174 1456 : « Guido Marneyret, laborator, dedit ad prefachium Millono Corneri, fusterio, ad faciendum unum copertum et unum solerium in hospicio suo scito in Condamine ».
9. Le terme provençal solier ou latin solerium désigne à la fois le plancher mais également l'étage. Il semble toutefois que lorsqu'on désigne le plancher seul, on emploie le terme de plancharius.
10. AD BDR 395E64 f°45 1428 : « claudet de gipo solerium superiorum...facere unum mejanum de gipo » ; AD BDR 395E71f°47 1436 : « faciet unum solerium de gipo super fustam » ; AD BDR 407E62 f°311 1450 : « Arnaudus de Stagno tradidit Dieulosal de Sancto Gervasio et Samuelle Botini lapicida ad faciendum quoddam solerium in quodam hospicio in carreria Judee ».
11. AD BDR 395E104 f°135 1469 : « ad faciendum et construendum septem arcus lapidum indeque illos bardare de super lapidibus novis, de retro quamdam domum scitam in presenti villa Tharasconis et in platea eiusdem et quamdam aliam suam domum, de retro dictam domum traversantes quamdam transversiam et inter ipsas domos sistentes ».

12. AD BDR 395E22 f°209v° 1445 : « promisit...fondere partem domus scilicet duos solerios et teulissiam et facere unum bescaume supra carreriam et hoc expensis dicti Gauterii et de fustibus et tegulis predicti Gauterii » ; AD BDR 395E132 f°128 1466 : « promisit exire facere dicta soleria extra parietes sive foras in carreria, juxta quod necesse fuerit et erit in dictis duabus soleriis pro faciendo bescauma » ; AD BDR 395E69 f°959 1433 : « faciet in domo ipsum fratrum unum bescalme altitudinis quod erit necesse, in primo solerio, exiet in carreria de tribus palmis et in secundo solerio de quatuor palmis et erit dictum bescaume aplanatum, fulhatum...et coperire de super cabrionibus et facere teulissiam » ; AD BDR 395E66 f°191 1430 : « facere bescalmum dicti hospicii ».
13. AD BDR 395E65 f°222v° 1429 : « pacta pro nobili Lazari de Lupperiis et Johanni Tacheri et Petro de Furno fusteriis habitatoribus Tharasconis...infustabunt quamdam cameram dictorum fratrum scilicet illa in qua solet dormire nobilis Lazarius predictus et teneantur facere copertorium dicte camere dumtaxat fulhatum et buiatum super unum semacium pro iuncta et bordonare trabes et tenalhas ».
14. AD BDR 395E66 f°191 1430 : « pacta pro Johannono Duranti de Tharascone, Johanne Tacheri et Carolo de Planis...debent facere unum solerium et copertorium et erit fulhatum sobre joncha et buchatum super saumerios ».
15. AD BDR 407E118 f°537 1479 : « ad pingendum bescamum anteriorem dicti sui hospicii de arcana ».
16. AD BDR 395E72 f°672 1437 : « claudere unum bescalme qui est super carreriam, circumcirca de esclapa nova, fulhatum bene et debite...et coperire bescalme de tegulis ».
17. AD BDR 395E65 f°195 1429 : « item unum escalerium fuste pro montando ad solerium dicti hospicii » ; AD BDR 407E118 f°482v° 1479 : « item ad faciendum unum scalerium de fuste in eodem hospicio pro ascendendo ad aulam et coquinam eiusdem hospicii » ; AD BDR 407E70 f°80 1460 : « ad faciendum unum solerium...item unum gradarium novum » ; AD BDR 407E63 f°336 : « item teneatur facere unum deambulatorium sive corridor » ; AD BDR 407E66 f°211 1454 : « item unum solerium, item unum deambulatorium de extra totus opus fulhatis...item unum gradarium ».
18. AD BDR 395E95 f°481 1456 : « item in angulo prope secundum arcum introitus dicte domus facere unam vitem de quadraginta marchis et in eadem facere quinque portas et de super illam voutare et facere circumcirca unam barabandam altitudinis competentis cum creneaus ».
19. AD BDR 395E66 f°595 1430 : « debeat sibi relargare quamdam fenestram qui est in sotolo dicti hospicii ».
20. AD BDR 395E87 f°691 1440.
21. AD BDR 395E75 f°130v° 1437.
22. AD BDR 395E72 f°652 1437 : « in quo pariete faciet unam parvam fenestram cadratam pro dando claritatem in sotolo » ; AD BDR 395E75 f°130v° 1437 : « et facere in eodem muro duas fenestras quadratas pro dando claritatem in domo inferiori...et facere ibidem duas fenestras quadratas dando diem » ; AC Tarascon BB5 f°94 28/10/1410 : « quod possit facere in alio pariete in ipsius consilii, unam aliam exadram pro faciendo sibi claritatem infra domum suam ».
23. AD BDR 407E66 f°579 1454 : « tres fenestras cadratas ».
24. AD BDR 395E72 f°652 1437 : « et de super faciet duas fenestras crosatas » ; AD BDR 395E64 f°45 1428 : « facere in dicto opere tres fenestras crosadas » ; AD BDR 407E66 f°221 1454 : « habeat facere in dicto muri unam fenestram croysseriam, totam plenam in medio ».
25. AD BDR 407E64 f°192 1452 : « unam fenestram francesiam cum quodam maneau in medio ».
26. AD BDR 407E68 f°248 1457 : « item quod habeat facere duas fenestras cadratas in comestorio dicte domus, item quod habeat facere duas fenestras croysserias in camera supra carreriam ».
27. AD BDR 395E68 f°903 1433 : « facere unam fenestram duplicem cum pilari in medio ».
28. AD BDR 407E118 f°482v° 1479 : « item ad faciendum, in eodem pariete, unam fenestram cum duabus sedibus cum uno pillari in medio quatuor palmorum altitudinis ».

29. AD BDR 407E113 f°924 1474 : « ad faciendum unum cledissium ferri in quadam fenestra aule posteriore sue domus, a croyseria in basso, ponendumque de super barras necessarias ».
30. AD BDR 395E62 f°105 1426 : « facere in dicto hospicio... duas portas lapide cize » ; AD BDR 395E72 f°849v° 1438 : « facere in sotolo duas portas et in altum duas alias portas de lapidibus cizis ».
31. AD BDR 395E66 f°621 1430 : « Pacta Isaac de Tritis, judeo et Jacometo Bocho, peyrerio, habitatoribus Tharasconis...promisit facturum in domo dicti Isaqui, unam usseriam sive portam de lapidibus sizis, in domo dicti Isac, in pede escalerii dicti Isac, largitudinis et altitudinis quod erit necesse et coperire de una grassa et de infra de una fusta...item duos uel tres escalonos ad portam in intrata ».
32. AD BDR 395E132 f°616 1467 : « facere promisit ponere unum luntart, retro januam sive portam dicte domus » ; AD BDR 407E60 f°119 19/03/1448 : « ad faciendum unum lindale lapidibus ».
33. AD BDR 395E75 f°130v° 1437 : « facere in eodem muro duas portas, unam magnam et aliam parvam, pro intrando hospicium, de lapidibus cizis, bonis et sufficientis a volta...et ibidem facere unam portam a volta pro intrando in viridario...et ibi facere unam magnam usseriam a volta, talis quod possit intrari una quadriga onerata lignorum ».
34. AD BDR 407E68 f°603 1457 : « pro egregio viro domino Johanni de Lupperiis, legum doctori et Johanni Neroni, peyrerio presentis ville, prefachium...et premierament ledit Neron fera une porte de talhe de la grandeur dung des portals de ceste ville, semblable au portalet de Madame ».
35. AD BDR 395E62 f°560v° 1427 : « dedit ad construendum et edificandum a preffait quamdam chamineyam in domo dicte Berenguete in coquina ».
36. AD BDR 395E145 f°230 1473 : « videlicet quoddam caminum sive canonem camini fiendum in domo dicti Boniaqueti...canonem bastire, calce et arena cum tegulis et enduyre dictum caminum ab extra...teneatur induyre unum alium caminum in domo dicti judey morterio ».
37. AD BDR 407E38 f°671v° 1441 : « pacta inter Johannem Leseur et Hugoninum Venibert, lathomus...facere et construere unum bonum et sufficientem caminum cum foguero de lapidibus et tegulis ».
38. AD BDR 395E66 f°209 1430 : « facere in domo dicte nobilis Silete, de lapidibus sizis sive de talha, ea qui secuntur et primo teneatur facere...scilicet in aula, unam chamineyam bonam et sufficientem...item teneatur facere, in dicta aula prope dictam chamineyam, duas parvas fenestras bonas et sufficientes, scilicet ab utroque latere dicte chamineye ».
39. AD BDR 395E88 f°84v° 1449 : « teneatur et debeat quamdam caminum aule nove dicti Johannis, nunc fumosus, altiare et alias aptare taliter quod fumi per illum, bene et debite ac de omnibus ventis, exire possint ».
40. AD BDR 395E66 f°595 1430 : « Georgius Margerieu, giperius de Pedemonte, habitator Tharasconis...promisit facturum tres chamineyas in domo dicti Judei scilicet in sotolo dicti hospicii unam, item in primo solerio aliam, item in secundo solerio aliam » ; AD BDR 407E69 f°258v° 1458 : « ad faciendum duas cheminarias in hospicio dicti Petri, scilicet unam in coquina et aliam in camera suis, de gipso, bonas et sufficientes ».
41. AD BDR 407E68 f°248 1457 : « videlicet ad faciendum unam cheminariam in hospicio dicti nobilis Francisqueti, in magna camera, cum lapidibus cizis, calce et arena, sicut decet, de septem palmis ignis et quod habeat altiare canonum, sicut decet, et quod habeat facere moleurias sicut pertinet ».
42. AD BDR 407E61 f°319v° 1449 : « Anthonius de Vivariis, burgensis presentis ville, dedit ad prefachium Johanni Nero, lapicide, videlicet ad faciendum quasdam latrinas in suo hospicio supra carreriam, profunditatis duodecim palmorum, latitudinis unius canne et longitudinis totidem infra » ; AD BDR 407E39 16/03/1442 : « unam cloacam sive latrinam cum crota infra terram octo palmorum profunditatis et quinque palmorum latitudinis et longitudinis sex palmorum ».

43. AD BDR 407E62 f°279v° 1450 : « ad faciendum duas latrinas in hospicio dicti Thibaudi in duobus canthonibus hospicii, videlicet crotas quamlibet unius canne cadrate infra hobra, latitudinis, longitudinis et altitudinis ».
44. AD BDR 395E87 f°676 1440 : « duas latrinas cofficere scilicet inferius et infra terram cavare, crotare de bonis lapidibus » ; AD BDR 407E38 f°671v° 1441 : « unam cloacam sive latrinam in eodem domo scilicet voutam de lapidibus sisis ».
45. AD BDR 395E87 f°676 1440 : « unam sedem cum unam foraminem ».
46. AD BDR 395E73 f°984 1439 : « ayses sive latrinas...unum canonem sive foramines ».
47. AD BDR 407E38 f°671v° 1441 : « item quod dicte latrine fiant cum uno tuello usque supra domum... ».
48. Idem : « ...et sedes earumdem sit supra primum solerium ».
49. AD BDR 395E87 f°676 1440 : « item in muro dicte domus existenti, a parte boree, sive iuxta et contra illud, duas latrinas cofficere, scilicet inferius et infra terram cavare, crotare de bonis lapidibus et facere supra primum solerium unam sedem cum una foramina et unam aliam sedem supra altiorem solerium cum uno alio foramine et inde conductum eorum altiare usque supra tectum domus ad modum camini » ; même installation pour une deuxième maison appartenant à ce boucher : « item facere in eodem domo unam latrinam cavatam in terra et crotatam cum duabus sedibus, scilicet una supra quolibet solerio et uno foramine in qualibet sede et inde altiare conductum usque supra tectum ad modum camini ubi dictus Stephani voluerit ».
50. AD BDR 407E62 f°279v° 1450 : « ad faciendum duas latrinas...et levare duos canones supra solerium primum, altitudinis trium palmorum ».
51. AD BDR 395E70 f°104 1435 : « debeat suis propriis sumptibus curare latrinas dicti hospicii » ; AD BDR 407E96 f°293 1459 : « complere nec compelli facere de inundando nec curando latrinas sive aysinas illius hospicii ».
52. AD BDR 395E87 f°691 1440 : « unum aqueductum sive gordam per quem aque dicte quoquine defluere possint in vallatis dicte ville, bene et competenter et ad bonum nivellum » ; le sieur Raynaud de Montfaucon dispose du même système pour son mas de la Motte, AD BDR 407E39 16/03/1442 : « unum ayguerium cum decenti conducto sive gorgola qui prohiat aquam dicto fossato ».
53. AD BDR 407E71 f°217v° 1461 : « ponere sive pauzar unam lapidem ayguederii » ; AD BDR 395E63 f°66 1427 : « duas pieyras aygueriorum » ; AD BDR 395E72 f°652 1437 : « et facere unum ayguerium in dicto pariete » ; AD BDR 407E67 f°332v° 1456 : « item ad faciendum unum ayguaderium supra canthonum cheminee, bonum et sufficientem ».
54. AD BDR 407E67 f°316 1456 : « habeat facere duos eyguederios, unum in sala et aliud in penore ».
55. AD BDR 395E63 f°66 1427 : « item dicti peyrerii facere teneantur in medio hospicii dicti Anthoni unum pilare de cayradas, altitudinis primi plancherii et super dictum pilar debeant poni due lapides ayguerii et si necessarium sit, dictum pilar ducet seu menabit duo foramina unius ayguerii et alterius latrinarum ».
56. AD BDR 407E62 f°279v° 1450 : « item plus unam crotam eyguederii in carreria sex palmorum totius cadrature infra hobra ».
57. AD BDR 395E87 f°691 1440 : « bardare quoquinam domus dicti Anthoni de bonis bardis de pereria de Fonte Veteris et bene et competenter cementare » ; AD BDR 395E144 f°15v° 1471 : « in camera bardati supra menia ».
58. AD BDR 395E73 f°565 1438 : « facere unum bardatum lapideo, tantum quantum durat unum parvum bescaume qui est versus traversiam dominam monialium ».
59. AD BDR 407E59 f°42 20/01/1447 : « videlicet ad bardandum bonis lapidibus Fontis Veteris grossis...et hoc de intrata sive janua domus dicti nobilis Anthonii usque primo arcu celestis et totum celestium et circumcirca putheum usque ultimo arcu celestis ».

60. AD BDR 407E60 f°119 1448 : « ad faciendum unum bardatum novum virgatus aut bardis sicut illum domino de Cabannis in quodam hospicio paruo dicti Salamues existenti in quadam traversia tendenti ad monasterium et hoc de latitudine in longitudine dicti hospicii ».
61. AD BDR 395E66 f°209 1430 : « item teneatur facere in dicta aula prope dictam chamineyam pro intrando in alia aula, unam usseriam, bonam et sufficientem, pro ut erit necesse que erit simulis factionis userie coquine nobilis Agnetis Albe ».
62. AD BDR 395E75 f°130v° 1437 : « facere in dicto muro unam chamineyam ad similem illius que est in domo Vincenti fornerii in bassu ».
63. AD BDR 407E62 11/021450 : « Johannes Bonaudi tradidit ad prefachium Johanni Nero, lapicide, videlicet ad construendum et faciendum quasdam latrinas simules latrinis Anthoni de Vivariis ».
64. AD BDR 407E63 f°336 1451 : « pro nobilibus Johanne et Honorato Raymundi, Jacobo Roberti, peyrerio, prefachium camere...item plus teneatur facere unam fenestram cruysatis, fayssonis eiusdem fenestre existente in hospicio dicti Jacobi ».
65. Jean Robert a notamment dressé les plans de la tour Saint-Jean de Marseille, ROBIN (F.), « Les chantiers des princes angevins (1370-1480) », op. cit., p.37.
66. Dans les cadastres de 1442 et 1459, il y a environ 90% d'artisans du bâtiment de confession chrétienne, 10% de confession juive.
67. AD BDR 395E99 f°59 1462 : « faciet dictos parietes de lapide cum semento facto ex arena et calce ».
68. AD BDR 407E66 f°274 1454 : « ad faciendum quoddam parietem terre in suo stabulo ».
69. AD BDR 395E63 f°67v°1427 : « quod pilarii medii dictarum portarum sint de roure » ; AD BDR 407E96 f°402v° 1459 : « scilicet pro edificando et bastizando illam (aulam) cum copertura eiusdem, bene et debite, scilicet de bonis fustibus et rovanis refforciatis ».
70. AD BDR 395E65 f°195 1429 : « coperire fustis et tegulis a jayna et cabrio ».
71. AD BDR 395E87 f°691 1440 : « de bonis bardis de pereria de Fonte Veteris » ; AD BDR 395E70 f°152 1435 : « facere unum arcum bonum et sufficientem de lapidibus cizis de peyrerio Roque Veteris », AD BDR 395E75 f°130v° 1437 : « facere chamineyam et portas de lapidibus Roquevelhi Bellicadri ».
72. AD BDR 395E65 f°222v° 1429 : « trabes » ; AD BDR 407E68 f°189v° 1457 : « item unum copertum cum jaynis et cabrionis » ; AD BDR 395E66 f°191 1430 : « super saumerios » ; AD BDR 395E63 f°67v° 1427 : « ponere in dicto eddifficio tres saumerios » ; AD BDR 395E69 f°959 1433 : « coperire de super cabrionibus ».
73. AD BDR 407E70 f°80 1460 : « cum uno somerio et doblis de Sassenage » ; AD BDR 395E63 f°67v° 1427 : « bonos doblisses de Sancto Cenagio » ; AD BDR 407E114 f°405 03/06/1475 : « duodenam jaserorum dubliciorum Sancti Quentini ».
74. AC Tarascon BB9 f°229 1465.
75. AD BDR 395E107 f°55 1476 : « tombet lo sollier ».
76. AD BDR 395E107 f°59v° 1476 : « actum Tharascone in domo dicti Petri Filholi in inferiori parte eiusdem ».
77. AD BDR 395E72 f°845v° 1438 : « compromissio pro Petro de Furno et Guillelmo Peyssoni...cum Petro de Furno bayssare faceret unum solerium in domo ipsorum fratrum, meus culpa ut dicitur, tota domus cessidit ut Peyssoni dicebant et Petrus de Furno dicebat non retulisse sui culpa, ymo propter tunc fragilitatem » ; AD BDR 395E68 f°847 1433 : « cum quod dictum hospiciu sit in ruyna et dubitet idem Richardus (Imberti lapicide) de periculo ».

RÉSUMÉS

Les nombreux prix faits de construction nous révèlent le foisonnement des chantiers dans la ville de Tarascon au XV^e siècle. A l'instar de leurs autorités, les Tarasconnais restaurent et améliorent leurs habitations. La recherche d'un plus grand confort et de plus d'hygiène paraissent motiver ces transformations qui ne négligent pas l'esthétique et où joue parfois l'effet de mode. Les Tarasconnais disposent dans leur ville d'un nombre important d'artisans de la construction, chrétiens ou juifs, dont on soupçonne une certaine spécialisation. Quant aux matériaux, si les pierres proviennent des carrières avoisinantes, les boiseries arrivent par le Rhône des confins du Dauphiné. Néanmoins, cette frénésie de construction masque parfois la fragilité des ouvrages rapidement construits.

Numerous agreed price documents reveal a profusion of building sites in the city of Tarascon during the 15th century. Following the example of their authorities, the Tarasconese restored and improved their dwellings. A greater comfort and a healthier life seem to have been the motivation for such transformations which did not neglect attractiveness and at times were open to fashionable trends. Tarascon had a great many artisans in construction, be they Christians or Jews, for which we suppose a specialization of some sort. As far as materials were concerned, stones were taken from the neighbouring quarries, timber was brought from the fringes of the Dauphiné on the river Rhone. Nevertheless, that frenzy for construction sometimes concealed a certain frailty in buildings too hastily erected.

INDEX

Mots-clés : histoire, habitat, architecture, patrimoine, artisanat

Index chronologique : Moyen Âge

Index géographique : Provence

AUTEUR

CLAUDE ROUX